Intéressant rapport annuel de M. Hormisdas Beaulieu

Le président sortant de charge de l'Institut canadien-français fait une revue de l'année. — La question des impôts scolaires. — Hommage à S. Exc. Mgr Vachon.

L'Institut Canadien-Français d'Ottawa tenait hier soir, sa grande assemblée annuelle et M. Hormisdas Beaulieu, président sortant de charge, présentait son rapport annuel.

L'assemblée d'hier soir marquait la fin de la période d'activités du conseil choisi l'an dernier pour diriger l'Institut, pendant l'année 1940-1941. Après avoir parlé des finances, montrant un surplus net de $1.683,00, M. Beaulieu annonce que $1.000,00, de ce bénéfice, serviront à acheter des bons, lors du prochain emprunt de guerre. Puis M. Beaulieu passe en revue les différentes activités de l'Institut.

CABINET DE LECTURE

"Je vous disais l'an dernier que nous déplorions les tragiques circonstances qui nous privent du plaisir de recevoir les journaux et les revues de France depuis que ce pays gémit sous le joug de la tyrannie allemande. Il ne peut être question, tant que la guerre durera, de songer aux livres et aux publications de France, puisque la source d'approvisionnement en est momentanément tarie. Comme on ne peut compter sur les boches pour répandre et propager la culture française, il nous faut avoir recours à une autre source et s'en contenter pour le moment.

CERCLE LITTERAIRE

"En ces heures d'angoisses et de haines où, épouvantés, nous assistons au spectacle toujours grandissant des ruines et des cruelles hécatombes que la guerre la plus terrible de tous les temps fait subir à l'humanité, c'est une consolation et un soulagement que de vivre dans un pays, où, libres de toutes entraves, ceux qui sont avides de beauté peuvent se réunir en toute sécurité, comme nous le faisons ici, pour jouir des bienfaits que procurent les choses de l'esprit et de tout ce qui donne à la vie un sens et un enchantement.

Par suite de circonstances que nous ne pouvions prévoir, le Cercle littéraire n'a pas fonctionné régulièrement cette année. Tout de même, l'Institut, pionnier de la culture française à Ottawa, se devait de ne pas rester inactif dans ce domaine. Des conférenciers sur qui nous comptions, furent empêchés, au dernier moment, de tenir leur engagement, et combien la saison était déjà très avancée et qu'il fallait de toute nécessité que notre Cercle continuât d'offrir son humble tribut au rayonnement de la pensée française, je décidai de donner moi-même quelques causeries que j'organisai avec le concours du directeur littéraire.

L'Institut eut la bonne fortune de clôturer la série de ses conférences par celle du Commandant Georges Thierry d'Argenlieu, qui nous parla de la situation en France au moment de la capitulation, et du sublime effort des français libres, ces valeureux fils de la France, pour la victoire et la libération de leur pays.

L'événement attira au Château Laurier un auditoire distingué et si nombreux qu'au moins 300 personnes ne purent trouver place dans la grande salle des conférences. Donnée sous les auspices de l'Institut avec la collaboration de l'Alliance Française, de la Société des Conférences de l'Université d'Ottawa, de l'Union Nationale Française, des Français libres et de la Chambre de Commerce française, cette conférence fut le clou de la saison littéraire dans la capitale.

La plupart d'entre vous savent, n'est-ce pas, que le Commandant d'Argenlieu est un religieux connu sous le nom de Père Louis-de-la-Trinité, de l'Ordre des Carmes de France, dont il est le Provincial.

Il est issu d'une noble famille française, d'ascendance picarde et bretonne, qui a fait l'honneur de l'Eglise et de l'Etat. Un frère est capitaine de vaisseau, un autre, le Général d'Argenlieu, est mort au champ d'honneur en Belgique au printemps de 1940. Deux autres de ses frères sont dominicains et deux soeurs, aujourd'hui décédées, étaient religieuses.

Le Père Louis-de-la-Trinité a foi en la France, en sa vocation sublime, en sa mission providentielle, en sa grandeur impérissable, et voilà pourquoi ne pouvant plus combattre sur son territoire, il s'est lancé dans la bataille avec le Général De Gaulle pour la libération, l'indépendance et le relèvement de son cher pays.

Nous remercions cordialement ce digne fils de l'Eglise de France de nous avoir honorés de sa présence et charmés par sa fière et éloquente parole; et aux sociétés soeurs qui ont contribué au succès de cette osirée, nous offrons toute notre gratitude."

DIVERTISSEMENTS

Puis M. Beaulieu parle des divertissements. Le concours de bridge a eu particulièrement de la vogue. Le billard reprend petit à petit le terrain perdu. Cette année encore, l'Institut a donné son célèbre banquet aux huîtres, à la salle Ste-Anne. Les rigolades, le gala annuel de golfe, le banquet de clôture du concours de bridge au Château Laurier, ont connu du succès.

IMPOTS SCOLAIRES

"Dans mon dernier rapport, je vous signalais l'initiative prise par votre Conseil d'administration à l'effet d'exiger des personnes qui désirent devenir membres de l'Institut Canadien-Français, la promesse qu'elles verseront leurs taxes aux écoles séparées.

Immédiatement après l'entrée en fonctions du nouveau Conseil, un sous-comité fut nommé pour étudier les meilleurs moyens de mener à bonne fin cette heureuse initiative, où seul l'Institut Canadien a eu le courage de prendre.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les quelques incidents, aujourd'hui oubliés, la plupart plutôt plaisants, qui ont excité l'humour gaulois d'un certain nombre de nos membres.

La question, comme je l'ai dit, avait d'abord été étudiée sérieusement par un sous-comité; elle fut ensuite soumise à une assemblée mensuelle de l'Institut et, finalement, à une assemblée spéciale convoquée à cette fin. A cette assemblée, les membres ont accepté à l'unanimité la modification de notre Constitution, recommandée par le Conseil.

Pour nous, Canadiens français, qui sommes naturellement disposés à la tolérance, les moindres restrictions peuvent, de prime abord, nous sembler outrées. En effet, nous sommes tellement habitués à la liberté, à nos coudées franches, au laisser-aller, que nous nous étonnons parfois de certaines innovations. En l'absence de renseignements exacts ou avec des renseignements incomplets, nous portons des jugements hâtifs sur les mobiles et les intentions de ceux qui proposent ces innovations.

Vous pouvez être assurés des bonnes intentions et de la loyauté de votre Conseil, et la décision que vous avez prise de modifier la Constitution, "cadre parfaitement", comme le disait LE DROIT le 28 février, "avec les traditions de l'Institut et avec les grandes campagnes que les Canadiens français ont entreprises depuis de longues années pour le maintien et le progrès de leurs écoles séparées et bilingues."

Nous avons reçu des félicitations de toutes parts, et même de personnes qui, au début, semblaient douter de la sagesse de notre initiative.

Quant à votre très humble serviteur, il comptera toujours comme une des plus belles actions de sa vie, la part qu'il a prise à cette question.

Au nom de l'Institut et de son passé glorieux, je vous adresse à tous, dans un élan de foi et d'espérance en l'avenir de notre vieille institution, un cordial merci."

MONSEIGNEUR VACHON

"A une assemblée générale, en octobre dernier, je vous informais que nous avions écrit à Son Excellence Monseigneur Vachon, pour lui dire que depuis le décès du regretté Monseigneur Forbes, de douce mémoire, l'Institut n'avait plus de patron.

Depuis sa fondation, l'Institut Canadien-Français d'Ottawa a eu comme patron le chef de la famille catholique du diocèse. Monseigneur Guigues, premier évêque d'Ottawa, bénit notre groupement à sa naissance et dirigea ses premiers pas. Plus tard, Monseigneur Duhamel s'y intéressa tout particulièrement, et cest lui qui, un soir, à une grande démonstration, s'écria: "Longue vie à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa! Tel est le voeu qui s'échappe spontanément de mes lèvres et qui doit se trouver dans l'âme de tous les Canadiens français de la capitale".

Nous avons prié Son Excellence Monseigneur Vachon de bien vouloir nous faire l'honneur et la faveur de nous accorder son patronage comme ses prédécesseurs. Son Excellence a accepté avec plaisir, et je suis heureux de citer ici la lettre qu'il nous adressait à cette occasion:

Ottawa, le 4 nov., 1940.

"Cher monsieur le président,

J'ai reçu votre aimable lettre du 25 octobre ainsi que les renseignements et la Constitution de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Je désire vous exprimer ma vive gratitude pour l'honneur que vous me faites en me demandant de remplacer feu Son Excellence Monseigneur Forbes, de regretté mémoire, comme patron de votre Institut.

Je demande au bon Dieu, par l'intercession de la Vierge Immaculée, de vous bénir, vous, tous les membres et toutes vos activités bienfaisantes.

(Signé) Alexandre VACHON,
Archevêque d'Ottawa".

En votre nom, j'adresse à Son Excellence nos très sincères remerciements et l'expression de notre bien vive reconnaissance. Que notre nouveau patron, notre père spirituel à tous, veuille agréer avec le respectueux hommage de notre admiration, l'assurance de notre filial attachement et de notre entier dévouement. Puisse la Divine Providence lui préserver la santé et le conserver de longues années à notre sincère affection."

HONNEURS

M. Beaulieu passe ensuite aux honneurs reçus par les sociétaires, pendant la dernière année. Tous ont été heureux d'apprendre la nomination de l'honorable Robert Laurier, au poste de ministre des mines en Ontario, en remplacement de l'honorable Paul Leduc. L'honorable Paul Leduc a abandonné le ministère des mines pour devenir greffier de la cour suprême du Canada. M. Edmond Cloutier, ancien administrateur général du journal Le Droit, a été nommé imprimeur du Roi, Me Jean Genest, c.r., a été nommé président du barreau du comté de Carleton, et Me Maurice Ollivier, c.r., a été élu membre de la Société royale.

REMERCIEMENTS

M. Beaulieu remarque que l'honorable Robert Laurier a droit aux remerciements des membres de l'Institut, puisqu'il a travaillé à maintenir l'octroi provincial, à l'Institut. Le président remercie également les quotidiens de la ville d'Ottawa, mais il a un mot spécial pour le journal Le Droit:

"Je me rendrais coupable d'ingratitude si, encore une fois, je n'élargissais pas le cadre de mes remerciements pour offrir au journal LE DROIT, ce vaillant organe des Canadiens français en Ontario, un témoignage de notre reconnaissance. La direction de ce grand quotidien ne nous a jamais refusé son appui et, sans se faire prier, elle a secondé nos efforts dans les divers domaines par une publicité à la fois généreuse et efficace. Puisse son attitude envers l'Institut accroître le nombre de ses lecteurs."

DECES

"J'ai le pénible devoir d'assombrir le tableau de nos réjouissances pour vous rappeler le décès, durant l'année de six de nos membres: messieurs A. Lauzon et J. Patenaude, membres annuels, et messieurs Emile Désilets, E. Laverdure, Aldège Ethier et A.-M. Laframboise, membres à vie."

CONCLUSION

"Il ne me reste plus, mes chers amis, que le doux devoir de vous dire le plus sincère merci pour la bienveillance toute fraternelle que vous n'avez cessé de me manifester depuis que je suis votre président. Peut-être conviendrait-il d'en rester là, mais mon coeur ne serait pas satisfait si je n'essayais de donner une expression aux sentiments qui agitent mon âme en ce moment.

Vous m'avez fait l'honneur, à diverses reprises, de suspendre la Constitution pour permettre ma réélection au plus haut poste qu'il vous soit possible d'octroyer. Comment pourrais-je ne pas être sensible à un hommage aussi tangible de votre générosité! Aussi en garderais-je un souvenir impérissable. Depuis que vous m'avez donné la direction de l'Institut, j'ai fait tout en mon pouvoir pour remplir mes fonctions de façon à être digne de votre estime et de votre confiance. Je n'ai eu à coeur qu'un seul désir, une seule ambition, la sauvegarde des intérêts primordiaux de notre groupe. La tâche me fut facile puisque je n'eus qu'à suivre le large sillon creusé par mes vaillants et dévoués prédécesseurs. Je quitte le fauteuil présidentiel avec la profonde satisfaction de savoir que mes efforts et ceux de mes collaborateurs n'ont pas été vains; en effet, notre vénérable institution est sans contredit aujourd'hui le centre d'activité de la plupart de nos groupements français, et elle jouit, en outre, de la confiance et de l'estime de notre clergé ainsi que du respect de nos compatriotes anglais de la capitale.

En terminant, je me permets, de nouveau, de faire un appel pressant à votre patriotisme, à votre dévouement et à la loyauté que vous devez à la grande famille de l'Institut. A chacun de vous, je demande de faire agréger un de vos amis ou une de vos connaissances, comme membre de l'Institut. C'est peu, mais, de cette façon, non seulement nous doublerons le nombre de nos membres, mais nous augmenterons proportionnellement notre force et notre influence.

Si l'on veut que l'Institut reste debout, et demeure un centre de progrès intellectuel, moral et matériel, il lui faut, ne l'oublions pas, le concours actif et la coopération dévouée de tous ses membres.

Unissons donc nos efforts et, ensemble, travaillons de toutes nos énergies à augmenter l'effectif et l'importance de notre institution afin qu'elle puisse accomplir son oeuvre et demeurer toujours comme un monument élevé à la gloire du nom canadien-français."

UN REFUGE D'OISEAUX À PORT-JOLI

Le sanctuaire d'oiseaux de Port-Joli (Nouvelle-Ecosse) sera désormais administré sous l'empire de la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, annonce le ministère des Mines et des Ressources. Ce sanctuaire comprend les havres de Port-Joli et de Port-Hébert ainsi qu'une partie du bassin de la rivière au Sable, soit la région connue depuis longtemps comme sanctuaire d'oiseaux surveillé par la province et autrefois très fréquentée, l'hiver, par l'outarde canadienne.

Sa transformation en sanctuaire administré par les autorités fédérales a été demandée par le gouvernement provincial et elle aura pour résultat d'assurer encore plus de protection aux oiseaux migrateurs qui fréquentent cette région. Les règlements fédéraux défendent, en effet, de tuer, de chasser, de capturer, de blesser, de prendre ou de molester, dans les limites du sanctuaire, tout oiseau migrateur, considéré ou non comme gibier, et tout oiseau migrateur insectivore, et aussi de prendre, d'endommager, de détruire ou de déranger leurs nids ou leurs oeufs, en quelque temps que ce soit.

On conserve des spécimens de pin dur

On conserve avec soin de beaux spécimens de pin dur sur l'île Stovin, dans le parc national des Iles du Saint-Laurent, rapporte le ministère des Mines et des Ressources.

Bien que l'habitat de cette espèce comprenne tout l'est américain, ce n'est que sur quelques-unes des Mille-Iles et une superficie restreinte de terre ferme, près de Brockville (Ontario), qu'on trouve des pins durs au Canada. Ce pin est facile à identifier, parce que c'est le seul pin indigène de l'est du Canada qui porte des aiguilles rigides groupées trois à trois.

Dans les parties des Etats-Unis où ils est abondant, on utilise le bois relativement résistant et très résineux du pin dur dans les constructions rustiques, la fabrication des étais de mine, des pieux de clôture, de la pâte à papier et des traverses de chemin de fer. On l'emploie aussi comme bois de chauffage et de calsserie. On l'utilisait autrefois dans la préparation des fournitures de navire et du noir de fumée.

5.821.902 touristes ont visité le Canada

Le nombre des touristes américains qui ont franchi nos frontières du 1er avril au 31 juillet 1941, s'est élevé à 5,821,902, comparativement à 5,520,848 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de 301,054, annonce le ministère des Mines et des Ressources. Bien que les mois d'avril, de mai et de juin aient enregistré des diminutions, l'augmentaiton survenue en juillet les a plus que compensées. Au cours de ce mois, 2,585,041 touristes américains ont en effet visité le Canada, tandis que le total ne s'était élevé qu'à 1,818,001 en juillet 1940.

Bien que le Canada soit en guerre, il est heureux d'accueillir les touristes américains, et les règlements d'entrée ont été simplifiés dans la mesure du possible. Les visiteurs d'outre-frontière reçoivent une prime de 10 pour cent sur tout l'argent américain qu'ils dépensent au pays et ils ont l'assurance que ces valeurs retourneront dans leur patrie pour payer nos achats de matériel de guerre. Les règlements destinés à réduire la consommation de l'essence ne sauraient nuire au trafic touristique, puisque les automobilistes peuvent faire leur plein d'essence à des heures déterminées.

Des restrictions sur le chlore

M. R.-C. Berkinshaw, président de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre annonce que la distribution, la consommation et l'usage du chlore seront réglementés afin de répondre aux besoins sans cesse croissants des industries de guerre. La nouvelle ordonnance, signée par M J.-D. Lorimer, régisseur des produits chimiques, sera pplicable à partir du 6 octobre, et vise surtout l'industrie de la pulpe et du papier.

Au cours de sa déclaration, M. Berkinshaw a dit que le ministère des munitions a l'entière collaboration de l'industrie de la pulpe et du papier, laquelle s'était rendue volontiers à la demande qu'on lui avait faite, en juin dernier de réduire la consommation de chlore.

"Il nous faut réduire davantage cette consommation, a-t-il ajouté, et en conséquence le régisseur des produits chimiques a émis cette ordonnance, à laquelle l'Association canadienne de l'industrie de la pulpe et du papier, par l'entremise de son président, M. F.-C. Robinson, de Montréal, a collaboré et à laquelle elle accorde son entier appui."

Cependant, l'usage du chlore est permis pour des fins bactériologiques, de même que pour la pulpe ne contenant pas moins de 90 pour 100 de cellulose alpha pour dissoudre et nitrer les pulpes. Les pulpes dans lesquelles le chlore sert plutôt au traitement qu'au blanchiment, sont aussi exemptées, mais on doit en faire la demande motivée au régisseur des produits chimiques.

La nouvelle ordonnance stipule que la blancheur du sulfite blanchi et de la sulfate blanchie ne doit pas dépasser 76; de même la blancheur de la pulpe de soude et du papier de rebut, lorsqu'ils sont employés pour être transformés en papier blanchi, ne doit pas dépasser 74.

De plus, l'ordonnance stipule que pour blanchir les guenilles, aucun fabricant de pulpe ou de papier ne devra employer, au cours des trois mois commençant le 1er octobre 1941, plus de 80 pour cent de ce qu'il a consommé pendant les six mois terminés le 31 juillet 1941 pour le traitement d'une tonne de guenilles. De même, dans la fabrication de la pâte de bois partiellement blanchie, la consommation de chlore, par tonne de pâte de bois partiellement blanchie, ne devra pas dépasser, au cours de ces trois mois, 70 pour 100 de la consommation par tonne au cours du semestre terminé le 31 juillet 1941.

L'ordonnance prohibe tout changement dans la proportion des pulpes blanchies, partiellement blanchies ou non blanchies pour la fabrication de toute qualité spécifiée de papier "jusqu'à ce qu'on ait établi, pour le papier, des normes de blancheur exactes", de même que toute blancheur supérieure à celle actuellement autorisée.

Afin de prévenir des avantages concurrentiels, l'ordonnance stipule aussi que ceux qui fabriquent eux-mêmes leur chlore, devront faire en sorte que l'effet sur le papier et la pulpe qu'ils produisent, soit le même que dans les autres moulins sujets à la présente ordonnance.

La construction maritime avance

Le ministère des Munitions annonce qu'un progrès substantiel se manifeste dans le programme canadien de construction de vaisseaux marchands actuellement administré par la Wartime Merchant Shipping Limited.

Quatorze quilles ont été posées pour des cargos de 9.300 et 4.700 tonnes, et l'on a placé des commandes pour un bon nombre de parties, y compris deux des plus grandes hélices jamais coulées au Canada. Ces hélices sont en bronze et ont un diamètre de 13 pieds 6 pouces. Elles pèsent 13 1-2 tonnes chacune.

De façon à avoir, en tout temps sous la main un nombre suffisant d'ouvriers pour les travaux présents et futurs, les entrepreneurs ont demandé qu'un grand nombre d'hommes soient entraînés à ces métiers.

Un chantier maritime a demandé aux officiers du programme d'Instruction d'urgence en temps de guerre, d'installer une école d'apprentissage dans son usine à Montréal. D'autres écoles par tout le Canada forment des hommes aux travaux de construction maritime.

Une nouvelle mine atteint le stade de la production

On a coulé, le 20 septembre 1941, le premier lingot d'or (1,000 onces) extrait de la mine Thompson-Lundmark, dans la région de Yellowknife, annonce le ministère des Mines et des Ressources. C'est en trois ans la cinquième mine d'or des Territoires du Nord-Ouest qui atteint le stade de production. Les quatre premières sont les mines Con, Rycon, Negus et Slave Lake.

Sise du côté est du lac Thompson, la mine Thompson-Lundmark est à 30 milles de Yellowknife, par la voie des airs. On travaille à la mise en valeur de cette propriété depuis qu'on y a découvert de l'or au cours de l'été de 1938. En septembre 1940, la Consolidated Mining and Smelting Company prit intérêt à l'entreprise et en assuma la direction. On installa au cours de l'hiver 1940-1941 un atelier de 100 tonnes, qui était prêt à fonctionner au mois d'août.

L'usine hydro-électrique du lac Prosperous fournit au moyen d'une ligne de transmission de 26 milles l'énergie dont la mine et l'atelier ont besoin. On estime que les réserves de minerai suffiront à une exploitation de plusieurs années; le personnel actuel est d'une centaine d'hommes. On travaille à cinq niveaux différents, et les puits inclinés ont une profondeur de plus de 800 pieds.

Lisez, aujourd'hui, les annonces, elles vous disent où quand et à quel prix vous pouvez acheter le plus avantageusement ce dont vous avez besoin. L'économie consiste à préparer sagement votre liste d'achats.

FREIMAN'S

Vente de Septembre

LUNDI TOILES! LITERIE!

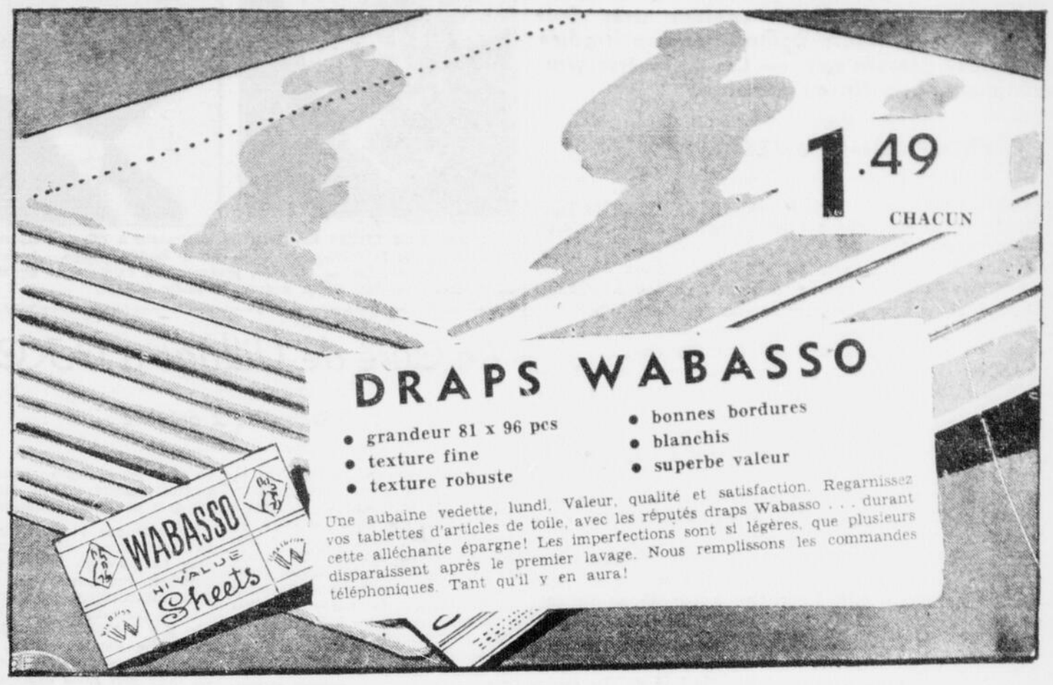

1.49 CHACUN

DRAPS WABASSO

- grandeur 81 x 96 pcs
- texture fine
- texture robuste
- bonnes bordures
- blanchis
- superbe valeur

Une aubaine vedette, lundi. Valeur, qualité et satisfaction. Regarnissez vos tablettes d'articles de toile, avec les réputés draps Wabasso . . . durant cette alléchante épargne! Les imperfections sont si légères, que plusieurs disparaissent après le premier lavage. Nous remplissons les commandes téléphoniques. Tant qu'il y en aura!

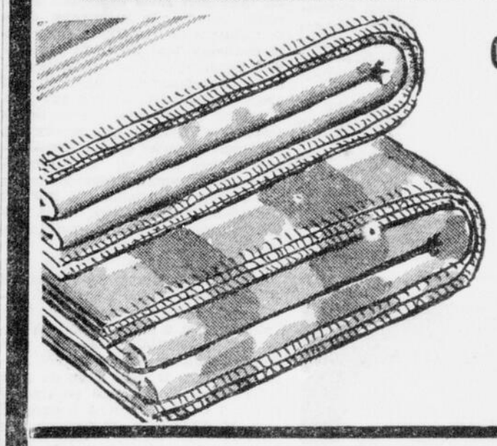

COUVERTURES DE FLANELLETTE DE QUALITE

- FALCON
- GRANDEUR DE LIT DOUBLE
- EAGLE
- FERMES! RESISTANTES!

1.00 CHACUNE

Les ménagères qui sont au fait de la qualité apprécieront ces marques réputées . . . une aubaine par excellence. Couvertures de flanelette chaude, douce, bordures assorties. Occasion si exceptionnelle que nous les limitons à six pour chaque client. Venez de bonne heure! Pas de commandes téléphoniques ou postales!

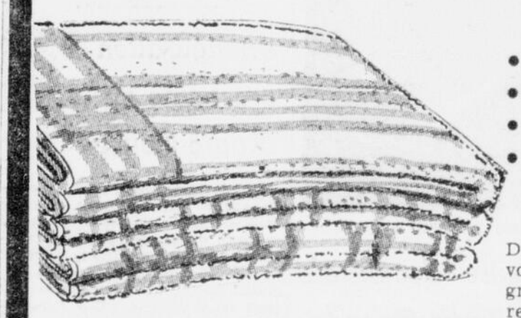

Serviettes de Bain turques

- une variété de couleurs!
- grandeurs assorties
- tissu terry double
- très absorbantes

49c CHACUNE

Des serviettes et des serviettes — texture spongieuse, épaisse, que vous apprécierez pour l'usage en général, assemblées dans ce groupe pour les acheteurs économes, lundi. Venez de bonne heure pour vous en procurer.

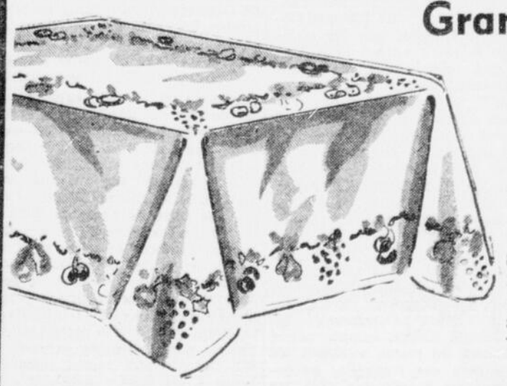

Grande Aubaine en NAPPES

- dessins conventionnels
- dessins fleuris
- grandeur 52 x 52 pcs
- teintes crème tamisée

1.65 CHACUNE

Soyez prêts pour la saison, avec une bonne quantité de ces nappes durables, durant la vente d'aubaines de Freiman. Voyez le bel assortiment de dessins, genres à enroulement et à bordures. Ourlées et non ourlées. Ce sont des occasions que vous apprécierez tout de suite. 3me Etage

SIX AUTRES APPRECIABLES OCCASIONS

TOILE CRASH IRLANDAISE A SERVIETTES

- Bleu
- Rouge
- Vert
- Or

39c LA VERGE

Toile irlandaise résistante, absorbante, avec bordures de couleurs. Ayez-en une profusion pour vos besoins futurs, à ce prix sensationnel d'un jour!

GARNITURES DESCENTE DE BAIN DE COULEUR

- Bleues
- Or
- Noir et blanc
- Vertes
- Rose poussière

1.59 LA GARNITURE

Garnitures de chenille de coton, simili-velours, attrayantes couleurs et fascinantes pour votre salle de bain. Descente de bain et garniture.

COUVRE-PIED ANGLAIS

- grandeur pour lit simple
- grandeur pour lit double
- bordures pour assortir

1.50 CHACUN

Couvre-pieds de couleurs faits en Angleterre. Homespun de coton de qualité. Bordures en couleurs pour assortir la teinte ou le dessin prédominant. Troisième Etage

EDREDONS REMPLIS DE COTON

- grandeur 66 x 72 pcs
- Bleus
- Verts
- Or

2.19 CHACUN

Doux! Epais! Bien remplis de coton frais. Couverts de tissus imprimé anglais et dessins de couleurs.

Attrayantes NAPPES DE DENTELLE ECOSSAISE

- Grandeur 70 x 90 pouces
- Dessins à semis
- Genres à bordure
- Importés

1.95 CHACUNE

De jolies répliques d'anciens modèles de dentelle qui se faisaient patiemment à la main. Exquis dessins compliqués qui donnent un air de somptuosité à votre table.

LUXUEUX COUVRE-LITS DE CHENILLE

- Roses
- Bleus
- Orchidée
- Verts
- Maïs
- Beige

5.00 CHACUNE

Pas n'est besoin de regarder deux fois pour vous rendre compte de la valeur que nous offrons, richement travaillés. Luxueux couvre-lits. Grandeur de lit simple et de lit double. Une splendide occasion pour garnir votre chambre à coucher. Troisième Etage